

**CREPS**Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon

Version définitive CA du :

vendredi 5 juillet 2024

CREPS AUVERGNE RHONE ALPES – TARIFS Délibération 2024-13. Applicable au 15 août 2024

RESTAURATION / HEBERGEMENT site de Vallon Pont d'Arc	Tarifs actuels
Tout public sauf prestations spécifiques développées dans les parties ci-dessous stagiaires / intervenants de l'établissement	
Petit déjeuner	4,50 €
Repas du midi ou du soir	12,00 €
Nuit seule en chambre collective	25,00 €
Nuit seule en chambre individuelle	30,00 €
Pension complète un jour en chambre collective	50,00 €
Pension complète un jour en chambre individuelle	55,00 €
Mise à disposition de linge de toilette par nuit non prévue par la prestation	2,50 €
Pension complète un jour en chambre VIP (prestation demandée)*	75,00 €
Nuit seule en chambre VIP (prestation demandée)*	45,00 €
Tout public week-end, jour férié et vacances scolaires (à partir de la nuit précédant la période considérée)	
Petit déjeuner	4,50 €
Repas du midi ou du soir	12,00 €
Nuit seule en chambre collective	30,00 €
Nuit seule en chambre individuelle	37,00 €
Pension complète un jour en chambre collective	55,00 €
Pension complète un jour en chambre individuelle	65,00 €
Mise à disposition de linge de toilette par nuit non prévue par la prestation	2,50 €
Pension complète un jour en chambre VIP (prestation demandée)*	80,00 €
Nuit seule en chambre VIP (prestation demandée)*	55,00 €
Stagiaires des formations professionnelles de l'établissement	
Petit déjeuner	4,00 €
Repas du midi	6,00 €
Repas du soir	7,00 €
Nuit seule en chambre collective	16,00 €
Nuit seule en chambre individuelle	22,00 €
Ensemble des 3 nuitées du vendredi soir au lundi matin en chambre collective sans repas	32,00 €
Ensemble des 3 nuitées du vendredi soir au lundi matin en chambre individuelle sans repas	44,00 €
Forfait hébergement extérieur	selon convention spécifique
Stagiaires relevant du marché national ARD	
Nuit sans petit déjeuner	22,00 €
Repas midi ou soir	7,00 €
Pension complète un jour	40,00 €
Intervenants extérieurs des formations professionnelles de l'établissement	
Nuit seule en chambre individuelle	25,00 €
Petit déjeuner	4,50 €
Repas midi	7,00 €
Repas soir	7,00 €

PRESTATIONS ISOLEES	Tarifs actuels
Site de Vallon Pont d'Arc (hors stagiaires des formations professionnelles de l'établissement)	
Apéritif	6,50 €
Pour les agents de l'établissement prestation d'hébergement uniquement (occupation non permanente)	remise de 50 % sur le tarif tout public
Café seul	1,50 €
Café / viennoiseries	3,20 €
Repas amélioré sans apéritif et vin	20,00 €
Repas froid individuel	10,00 €
Bouteille de vin	7,00 €
Repas froid scolaires (bivouac)	7,00 €
Site de Voiron	
Café / viennoiseries	3,20 €
Plateau repas froid individuel	11,00 €
Autres prestations	
Kilométrage véhicule hors carburant hors péage - assurance comprise : par km	0,70 €
Perte de carte Selfair ou non restitution	40,00 €
Autres prestations particulières	tarif selon convention
Mobilités Erasmus+	

INSTALLATIONS ET PRESTATIONS DIVERSES	Tarifs actuels
Unité mobile d'évaluation de la performance	
Plateforme VALD par jour	50,00 €
Plateforme VALD par demi-journée	26,00 €
Optojump 1m par jour	20,00 €
Optojump 1m par demi-journée	11,00 €
Optojump 5m par jour	30,00 €
Optojump 5m par demi-journée	16,00 €
Cellules Photo électriques par jour	20,00 €
Cellules Photo électriques par demi-journée	11,00 €
WattBike (unité) par jour	20,00 €
WattBike (unité) par demi-journée	11,00 €
Kilométrage véhicule "unité mobile" hors carburant hors péage - assurance comprise : par km	1,25 €
Site de Vallon Pont d'Arc	
Salle de cours ou réunion (forfait – de 4 heures) jusqu'à 19 places	80,00 €
Salle de cours ou réunion (forfait – de 4 heures) de 20 à 40 places	90,00 €
Salle de cours ou réunion (forfait – de 4 heures) + de 40 places	120,00 €
Mise à disposition de matériel: taux de base à multiplier en fonction de la nature et quantité de matériel (voir annexe)	5,00 €
Salle de musculation par demi-journée	50,00 €
Rivière artificielle par demi-journée	50,00 €
Structure Artificielle d'Escalade (SAE) par demi-journée	100,00 €
Portique spéléo par demi-journée	30,00 €
Location du MAS une soirée (uniquement les agents de l'établissement)	60,00 €
Location du MAS un week-end (uniquement les agents de l'établissement)	100,00 €
Site de Voiron	
Salle de cours ou réunion (forfait – de 4 heures) jusqu'à 19 places	80,00 €
Salle de cours ou réunion (forfait – de 4 heures) de 20 à 40 places	90,00 €
Salle de cours ou réunion (forfait – de 4 heures) + de 40 places	120,00 €
PRNSN	
Plateforme Outdoorvision - Adhésion "découverte" 12 mois / Moins de 40 000 traces	1 000,00 €
Plateforme Outdoorvision - Adhésion "découverte" 12 mois / Entre 40 000 et 120 000 traces	1 500,00 €
Plateforme Outdoorvision - Adhésion "découverte" 12 mois / Plus de 120 000 traces	2 000,00 €
Plateforme Outdoorvision - Adhésion "experte" 12 mois / Moins de 40 000 traces	3 000,00 €
Plateforme Outdoorvision - Adhésion "experte" 12 mois / Entre 40 000 et 120 000 traces	4 000,00 €
Plateforme Outdoorvision - Adhésion "experte" 12 mois / Plus de 120 000 traces	5 000,00 €
Plateforme Outdoorvision - Adhésion "EPCI" 12 mois / Moins de 10 000 traces	500,00 €
Plateforme Outdoorvision - Adhésion "EPCI" 12 mois / Entre 10 000 et 20 000 traces	700,00 €
Plateforme Outdoorvision - Adhésion "EPCI" 12 mois / Plus de 20 000 traces	900,00 €

DIVERS	Tarifs actuels
Dégradation	Réparations selon devis
Pertes de matériels ou de documents	Valeur de remplacement
Manuel professionnel de canyionisme (2ème édition française et 1 ère anglaise) tarif à l'unité	20,00 €

Dans le cadre de stages extérieurs, 10% de réduction sont allouées aux juges/sportifs listés ministériellement Haut Niveau (liste en cours au moment du stage)

Conditions tarifaires réservations :

En cas d'annulation, les pénalités sont les suivantes :

- Annulation jusqu'à J-30 : les arrhes sont conservées par l'établissement.
- De J-29 à J-15 : la pénalité est : les arrhes majorées de 30% du total estimé- Entre J-14 et « 72 heures ouvrées » : la pénalité est : les arrhes majorées de 50% du total estimé.
- A moins de 72 heures, le réservé est facturé.

Cas de force majeure élargie (intempéries lourdes, grèves paralysantes, etc...) : les conditions de facturation seront appréciées par la direction du CREPS.

La modification à la baisse des effectifs de plus de 10 % entraînera une pénalité, fixée selon les dispositions suivantes :

- Jusqu'à J-30 : pas de pénalité.
- De J-29 à J-15 : la pénalité est de 10% du différentiel estimé (devis, bulletin de séjour).
- Entre J-14 et « 72 heures ouvrées » : la pénalité est de 20% du différentiel estimé (devis, bulletin de séjour).
- A moins de 72 heures, le réservé est facturé.